

Type : Offre mineures SPECTRUM

COMPOSANTE	SPECTRUM
Mineures / Projets	Mineures/ Projets SPECTRUM
Session	Session Unique / Session Double

Heures Global Mineures/ Projets	Heures Global Valorisées Mineures/ Projets
#REF!	#REF!

COMPENSATION

<p>Obtention des UE</p> <p>Pas de rattrapage possible.</p> <p>Sur l'offre de mineures SPECTRUM, l'inscription pédagogique et la consécutive valorisation de résultats et de notes sur un élément pédagogique de même contenu pédagogique, n'est possible qu'une seule fois au cours d'un cycle universitaire. Y compris en cas de redoublement ou de changement de parcours de formation.</p> <p>De même, l'inscription pédagogique et la consécutive valorisation de résultats et de notes sur un élément pédagogique de niveau inférieur ou égal déjà suivi au cours des cycles universitaires est interdite. Y compris en cas de redoublement ou de changement de parcours de formation.</p> <p>Les contenus pédagogiques des éléments proposés sur l'offre de mineures SPECTRUM sont disponibles et consultables à partir du lien suivant : https://spectrum.univ-cotedazur.fr/formation/mineures</p>

<p>Obtention du Semestre</p> <p>Un bonus de 0.25 points par semestre pourra être attribué aux étudiants ayant suivi intégralement une mineure SPECTRUM et ayant obtenu une note > 10. Ce bonus sera appliqué dans les conditions suivantes :</p> <p>- ce bonus sera attribué uniquement aux étudiants ayant une moyenne > 10 sur le semestre concerné avant attribution du bonus ;</p> <p>Liste des parcours (et des semestres) au sein desquels s'appliquent le bonus :</p> <p>2G : S1, S2, S3 AGI : S1 , S2 OAM : S1, S2 M1 Chimie moléculaire : S2 IM (FI) : S1, S2 MFA : S2, S3, S4 CF MCC formation de l'étudiant</p>
--

<p>Obtention de l'Année</p> <p>CF MCC formation de l'étudiant</p> <p>Note éliminatoire/ Note seuil</p> <p>CF MCC formation de l'étudiant</p>
--

REDOUBLEMENT

<p>CF MCC formation de l'étudiant</p> <p>Textes réglementaires</p> <p>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</p> <p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</p>
